

PROCES VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 26 MAI 2009

FERME COMMUNALE, SALLE DU CONSEIL, ECHICHENS, 20 H 00

Présidence : Mme Aleksandra Capraro, Présidente

Liste de présence : Elle fait ressortir la présence de 28 membres

Sont présents : Le Comité de direction :

MM. Daniel Meienberger, Président
Michel Grivel, Vice-président

Mmes Isabelle Bonvin
Ginette Guillaume
Ursula Goy
Marlise Holzer

M. Eric Züger

Mme Edith Corbaz, Cheffe de l'Office de l'administration scolaire

M. Georges Zünd, Préfet du district de Morges

M. Jean-Michel Jacquemet, Conseiller de la DGEO

Mme Aleksandra Capraro ouvre la séance et remercie la Commune d'Echichens de recevoir le Conseil intercommunal.

Elle informe que l'ordre du jour est modifié. Contrairement à ce qui est indiqué sur le courrier adressé aux membres, il ne s'agira pas d'approuver le rapport, celui-ci est présenté aux membres du Conseil ; en outre, il n'y aura pas de divers.

L'ordre du jour est donc le suivant :

Présentation du rapport du groupe de travail chargé de la réorganisation des établissements morgiens

Mme A. Capraro donne la parole à M. G. Zünd, Préfet, Président du groupe de travail (GT). Ce dernier confirme qu'il ne s'agit pas d'une séance ordinaire, mais bien d'une séance de présentation, souhaitée par le GT.

Il commence la présentation du rapport qui avait été envoyé aux membres du Conseil intercommunal, en précisant les différents paramètres dont il fallait tenir compte pour l'élaboration du projet (art. 47 de la Loi scolaire – HarmoS). Il ajoute que le rapport devant être soumis au 30 juin au Conseil d'Etat, on ne pouvait attendre la prochaine séance du Conseil intercommunal pour le présenter.

M. P.-M. Burnand, de Morges, demande s'il s'agit bien d'une séance d'information. Il précise que dans la convocation reçue par les membres, l'ordre du jour indique « Approbation du rapport ». M. G. Zünd confirme ce qui a été précédemment dit par la présidente. M. E. Züger ajoute que l'ordre du jour aurait dû mentionner : « Prendre acte ».

M. J.-P. Seiler, d'Echichens, déplore que le Conseil intercommunal ne puisse pas voter. M. G. Zünd répond que si des éléments importants ont été omis, ils pourront être ajoutés. Il précise que ce rapport n'est nullement contraignant pour les nouvelles constructions.

M. G. Zünd passe la parole à M. J.-M. Jacquemet, Conseiller de la DGEO. Celui-ci continue la présentation du rapport.

Mme V. Neuhaus Christeler, de Bremlens, demande comment le GT a été formé. M. D. Meienberger répond que, lors du dernier Conseil intercommunal, il a été demandé aux personnes intéressées de s'annoncer à la fin de la séance. Mme V. Neuhaus Christeler signale qu'elle s'était annoncée et qu'elle n'a pas eu de nouvelles, ce qui est également le cas de toutes les personnes qui s'étaient montrées intéressées. M. E. Züger précise que c'était au bureau du Conseil intercommunal qu'incombait la tâche de désigner les personnes nommées pour les deux groupes de travail (Réorganisation des établissements et Conseils d'établissement). M. J.-P. Seiler relève que les membres du Conseil intercommunal nommés pour le GT ne sont pas des municipaux. M. G. Zünd répond que ce sont des conseillers intercommunaux qui ont été nommés dans le GT et non des municipaux de communes. Il rappelle que l'ASIME fonctionne comme une commune, à savoir avec un exécutif qui est le Comité directeur et un législatif qui est le Conseil intercommunal. Il ajoute que l'ASIME en étant à ses débuts, certaines maladresses, comme la non-communication aux membres qui n'ont pas été nommés dans les GT, sont des erreurs de jeunesse et que le bureau prend note des remarques qui ont été faites.

Mme A. Capraro précise que le choix des membres du GT au Conseil intercommunal n'a pas été fait au hasard et qu'il a été tenu compte des représentants des différentes communes.

M. J.-M. Jacquemet continue la présentation du rapport.

M. J.-P. Seiler rappelle que l'ASIME avait été créée principalement pour que les élèves puissent être enclassés dans leurs villages respectifs. Or, il craint que, selon le nombre d'enfants, des élèves primaires de la couronne soient scolarisés dans des bâtiments morgiens. M. J.-P. Jacquemet rappelle que les enfants seront scolarisés à Morges dès la 5^e actuelle (7^e HarmoS), comme c'est déjà le cas actuellement. M. D. Meienberger rappelle l'art. 2 des statuts de l'ASIME (*A moins que des raisons d'organisation, des besoins pédagogiques ou l'intérêt général n'imposent une autre solution, l'association utilisera les locaux mis à disposition par les communes, permettant aux élèves du cycle initial et des cycles primaires de fréquenter, dans la mesure du possible, un bâtiment scolaire dans ou proche de leur commune de domicile.*) et que ce sera la volonté des politiques de tout mettre en œuvre pour le faire respecter. M. J.-P. Jacquemet fait remarquer que la nouvelle réorganisation ne changera en rien la situation actuelle. La réorganisation permet surtout de ne plus faire de ségrégation entre les VSB, VSG et VSO. L'enclassement actuel des 5^e et 6^e années se fait en fonction d'un équilibre entre les Etablissements de HautePierre et de Beausobre. Avec la réorganisation, les élèves resteront dans le même établissement durant tout leur cycle primaire (ne pas confondre « établissement » et « bâtiment scolaire »).

M. J.-P. Jacquemet précise que la zone de recrutement, afin de permettre une plus large flexibilité au niveau de l'infrastructure, se fera par rapport aux bâtiments scolaires et non pas par rapport à une limite géographique, telle que La Morges. Ceci permettra de rattacher un bâtiment scolaire à l'autre établissement primaire si l'effectif l'exige. M. Ph. Jobin, d'Echichens, demande si cette possibilité existe aussi pour les bâtiments scolaires des Communes de la couronne. M. J.-P. Jacquemet lui répond que cette possibilité n'existe qu'au niveau des bâtiments scolaires morgiens.

Il conclut sa présentation en rappelant que cette organisation ouest-est permet, entre autres, d'utiliser au mieux le parc immobilier existant et qu'elle tient compte des transports publics. Le calendrier de mise en œuvre prévoit l'entrée en vigueur de cette réorganisation, échelonnée sur deux ans pour que le changement n'intervienne pas au milieu d'un cycle, pour la rentrée scolaire 2010-2011. Tous les élèves seront donc scolarisés selon la nouvelle organisation dès l'année scolaire 2011-2012.

Il est prévu une présentation de cette réorganisation aux enseignants lors des conférences des maîtres des trois établissements qui auront lieu le 21 août prochain.

Suite à plusieurs interventions concernant l'enclassement des élèves primaires de la Couronne, M. E. Züger fait remarquer que les chiffres montrent que 40% des élèves primaires viennent des Communes de la couronne morgienne et 60% de Morges. Il conclut donc que, si les communes désirent conserver leurs élèves dans leurs villages jusqu'à la 6^e actuelle, il faudra doubler le nombre de classes actuelles. Ce sera une décision politique et non plus une décision de l'ASIME. M. D. Meienberger rappelle qu'il n'a jamais été question de garder les 5^e et 6^e actuelles dans les communes de la Couronne.

Mme A.-L. Amato, de Monnaz, signale que sa Commune se verra dans l'obligation d'organiser deux transports : un pour la fin du cycle des enfants qui se trouvent sur Vufflens-le-Château et un pour ceux qui seront dans l'Établissement Morges-Est. Comme les transports primaires sont à la charge des communes, elle demande si l'ASIME aidera financièrement la Commune de Monnaz. M. G. Zünd répond que c'est une question qui devra se traiter dans le cadre du Comité de direction. M. J.-M. Jacquemet ajoute qu'il est également envisageable de faire entrer la Commune de Monnaz en une année dans la nouvelle réorganisation. Mme A. Capraro répond qu'une discussion devra avoir lieu sur l'organisation des transports.



M. P. Lanthemann, de Romanel-sur-Morges, signale que des vœux avaient été formulés par le Département concernant la taille critique des lieux d'enseignement. Il demande si cela a été abandonné et si l'état actuel peut être conservé ou si, suite à ce rapport, des modifications doivent être effectuées à court terme dans les lieux à faible densité d'enseignement. M. J.-M. Jacquemet répond que ce rapport ne touche pas à la fermeture des classes isolées. On peut par contre imaginer que c'est l'objectif du canton de ne pas conserver ces classes-là, pour des raisons pédagogiques, sécuritaires et de transports. Mais il insiste sur le fait que ce n'est pas le but de ce rapport.

M. M. Genton, de Lully, demande pourquoi il n'a pas été envisagé un seul grand établissement, ce qui permettrait d'économiser des frais administratifs. M. E. Züger répond que lorsqu'un établissement est trop grand, l'insécurité règne. M. J.-M. Jacquemet ajoute que la solution d'un seul établissement ne réduirait pas les frais administratifs car le personnel enseignant doit être encadré. Il ajoute qu'il existe des seuils critiques au-delà desquels il n'est pas intéressant d'avoir un seul établissement.

Mme A.-C. Aubert, de Morges, tient à remercier tous les membres qui ont œuvré dans le GT.

Mme A. Capraro remercie le Président du GT, ainsi que M. J.-M. Jacquemet. Elle prend acte de ce rapport qui sera transmis à la DGEO.

Elle clôt la séance à 21 h 40.

pour le Conseil intercommunal	
la présidente	la secrétaire
	
A. Capraro	A. Porret

Morges, le 23 juin 2009

